



DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS

Le Directeur général

Abidjan, le 02 novembre 2016

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

OPERATION SPECIALE DE RECOUVREMENT DES ARRIERES D'IMPOTS

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des contribuables qu'une **opération spéciale de recouvrement des arriérés d'impôts se déroulera du 7 novembre 2016 au 15 décembre 2016**, sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, les contribuables débiteurs d'impôts de toute nature, sont invités à se rendre dans leurs services de recette des impôts de rattachement, pour le règlement de leurs arriérés, ou pour l'aménagement de modalités de règlement de leurs dettes fiscales.

Les contribuables qui n'auront effectué aucune de ces démarches dans ce délai, s'exposent à des poursuites en recouvrement forcé par toutes les voies de droit, pouvant aller jusqu'à la saisie de leurs biens et à la fermeture d'établissement.

La Direction générale des Impôts compte sur le civisme fiscal de tous les contribuables concernés.

OUATTARA Sié Abou